



## **ÉLARGIR L'ACCÈS À LA TECHNOLOGIE DENTAIRE PAR LA COLLABORATION NATIONALE**

Au Canada, les autorités de réglementation des diverses professions de la santé s'intéressent de plus en plus à la création de voies d'accès à l'autorisation d'exercer reconnaissant un plus large éventail d'expériences. Cela inclut des personnes qui ont acquis leurs compétences dans des programmes d'études internationaux, dans le cadre de professions connexes ou après des années de travail pratique, mais qui n'ont pas suivi un des parcours de formation typiques au Canada. L'élaboration de méthodes d'évaluation des compétences et d'aide à l'accès à la profession équitables et cohérentes devient un élément important du renforcement de la main-d'œuvre, qui ne doit pas se faire au détriment de la protection du public.

En technologie dentaire, ce travail est déjà en cours. En effet, l'Alliance canadienne des autorités de réglementation de la technique dentaire (ACORTD) dirige une approche nationale d'évaluation et de reconnaissance des compétences.

L'ACORTD est la fédération nationale des autorités de réglementation de la technique dentaire au Canada; elle regroupe des organismes provinciaux qui délivrent des permis à plus de 1 800 personnes dans tout le pays. Ces organismes travaillent ensemble à l'échelle nationale sur des sujets favorisant le mandat de réglementation de chacun d'entre eux afin d'assurer la protection du public.

Jusqu'à maintenant, chaque autorité de réglementation administrait sa propre évaluation des compétences et son propre examen d'autorisation d'exercer, ce qui donnait lieu à un manque d'uniformité des pratiques d'enregistrement dans l'ensemble du pays. Dans certains cas, des personnes candidates pouvaient choisir d'aller obtenir leur autorisation d'exercer là où les exigences étaient moindres.

Pour remédier à cette situation, l'ACORTD a lancé le projet d'accès à la technologie dentaire (PATD), une initiative de modernisation réglementaire en deux phases financée par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers d'Emploi et Développement social Canada.

Grâce à ce projet, l'Alliance renforce la manière dont les compétences sont définies, évaluées et reconnues dans les provinces et territoires, ce qui permet d'établir des normes cohérentes pour garantir une pratique sûre et compétente.

### **PATD I : Jeter les bases**

La première phase de l'initiative (PATD I) a établi un parcours officiel et cohérent qui permet de répondre aux exigences minimales d'accès à la profession. Elle a introduit les compétences essentielles nationales pour la pratique de la technologie/technique dentaire au Canada (CEN) et les compétences nationales essentielles pour l'accès à la profession de technologue/technicien dentaire (CNEAP), des points de

références communs qui constituent désormais la base de l'autorisation d'exercer dans l'ensemble du pays.

Durant cette phase, les programmes canadiens de formation en technologie dentaire ont été approuvés, et des voies d'équivalence pour les candidates et candidats qui n'ont pas obtenu un diplôme de l'un de ces programmes ont été créées. L'initiative a aussi mis en place des examens d'autorisation d'exercer normalisés, psychométriquement valides et défendables, ainsi qu'un point d'entrée unique pour les exigences de préinscription et des outils qui permettront aux professionnels formés à l'étranger à commencer à se préparer avant même leur arrivée au Canada.

Ce travail a permis de créer pour la première fois un cadre national cohérent pour la profession.

PATD II : Prise en compte de l'expérience dans l'autorisation d'exercer

Bien que la phase I se soit avérée un succès, le cadre créé ne permet toujours pas de rejoindre un sous-groupe précis.

En raison de la nature du travail de laboratoire dentaire, de nombreuses personnes développent des compétences en technologie dentaire au fil du temps et de leur expérience pratique. Les auxiliaires dans les laboratoires dentaires commencent souvent par observer les flux de travail, puis passent au soutien de la production et à la prise en charge progressive de tâches de plus en plus complexes. Ces personnes acquièrent ainsi des compétences compatibles avec la pratique de la technologie dentaire.

Ces personnes ont développé des compétences pertinentes, mais n'ont jamais eu accès à une voie officielle d'évaluation et d'attestation de leurs compétences dans le cadre des approches existantes.

La deuxième phase du PATD (PATD II) a été lancée pour combler cette lacune en élargissant les possibilités de reconnaissance des compétences grâce à une nouvelle voie d'accès à la profession : la voie de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis (ERA).

Comme l'explique l'Alliance, les méthodes traditionnelles d'évaluation des diplômes comparent principalement l'éducation internationale officielle de la personne candidate à des programmes canadiens approuvés. Le modèle d'ERA de l'ACORTD, actuellement en phase pilote, va plus loin en reconnaissant que des compétences équivalentes peuvent également être acquises par l'intermédiaire de l'expérience de travail. Il offre un parcours flexible et accessible qui évalue si les acquis et l'expérience pratique d'une personne correspondent aux critères nationaux établis, tout en maintenant des normes cohérentes pour assurer la protection du public.

Les premières réactions au projet pilote d'ERA démontrent qu'il existe une réelle demande pour cette nouvelle voie d'accès à la profession. « Le projet pilote d'ERA a suscité beaucoup d'intérêt, a déclaré l'Alliance. Nous avons en effet déjà atteint 50 % de notre objectif en matière de manifestations d'intérêt. Cela ne se limite pas aux nouveaux arrivants, ce qui nous montre que cette voie est intéressante pour les auxiliaires dans les laboratoires dentaires qui ne pouvaient pas intégrer la profession par le passé. »

Pour beaucoup, cette voie offre un moyen d'obtenir le statut de professionnel agréé. Comme le souligne l'Alliance, les personnes candidates passent par le projet pilote d'ERA pour obtenir une reconnaissance officielle des compétences qu'elles ont acquises, ce qui ouvre la voie à de nouvelles possibilités

d'évolution de carrière au sein de la profession. Ces personnes ont abordé le processus avec soin, démontrant ainsi la valeur de cette occasion à saisir.

#### Défis et leçons à retenir

Si les premières réactions au projet pilote d'ERA démontrent qu'il existe bel et bien un besoin et une demande pour cette nouvelle voie d'accès à la profession, elles mettent aussi en lumière tout le travail nécessaire pour le mettre en place.

Comme l'a souligné l'Alliance, ce travail a présenté son lot de défis : « La technologie dentaire est une profession relativement petite en ce qui concerne le nombre d'inscrits; il a donc été difficile de recruter suffisamment de candidatures pour le projet pilote et d'obtenir une participation suffisante de la part des experts en la matière au sein de la profession. Le PATD a réussi à atteindre ces deux objectifs, mais l'engagement et le soutien continu de la profession seront essentiels pour que ces progrès nous permettent de continuer à faire avancer les choses. »

Dans sa réflexion à l'état d'avancement du projet, l'Alliance souligne l'importance d'un engagement précoce et continu avec les membres de la profession, les programmes éducatifs et les autres partenaires du système. Une communication et des informations claires sur l'objectif et la portée de l'initiative sont essentielles pour susciter la compréhension et le soutien.

Une partie essentielle de cette communication a consisté à clarifier ce qu'est l'ERA et ce qu'elle n'est pas. L'alliance souligne que l'ERA ne se veut pas un substitut à l'éducation officielle. Elle offre plutôt une autre voie aux personnes qui ont acquis les compétences requises par l'expérience ou d'autres formes d'apprentissage, tout en maintenant les normes établies en matière de protection du public.

#### La suite des choses

Le PATD est axé sur l'inclusion, l'élimination des obstacles et la possibilité pour les candidates et candidats qualifiés d'être reconnus pour ce qu'ils savent et ce qu'ils peuvent faire.

Il s'agit d'un modèle que d'autres autorités de réglementation, dans le domaine de la technologie dentaire et ailleurs, suivent de près.

Le travail sur l'accès à la technologie dentaire se poursuit, et la participation de la profession demeure essentielle. Maintenant qu'une base a été établie à l'échelle nationale, le chemin vers la reconnaissance est plus accessible qu'il ne l'était auparavant. De plus amples informations sont disponibles sur le site Web de l'ACORTD.